

dont l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Dandurand) a donné lecture cet après-midi donne à entendre que des gens respectables dans les provinces maritimes se montrent plutôt bien disposés envers ce trafic illégal. C'est un état de choses épouvantable que de voir notre population partagée ainsi en deux camps, dont l'un s'évertue à violer ouvertement les lois du pays. Ce mal s'est répandu depuis une vingtaine d'années. Je remercie les honorables sénateurs de leur persévérante attention.

L'honorable M. DANDURAND: J'aurais dû dire à la Chambre que j'ai reçu une lettre du premier ministre de l'Île du Prince-Edouard, dans laquelle il souligne l'importance pour sa province du sujet traité par l'honorable sénateur de King's (l'honorable M. Hughes), et dit que son gouvernement approuvera tout ce qui tendra à réprimer ce trafic.

Notre honorable ami croit que le seul moyen de réussir se trouve dans la diminution des droits d'accise. Je ne crois pas que les règlements de cette Chambre s'opposent à ce qu'il demande au Sénat de dire que les droits d'accise actuels sont trop élevés. Ce serait le moyen de connaître les vues des honorables sénateurs. Il constaterait alors qu'il y a deux côtés à la question; que si la diminution des droits décourageait la contrebande, l'alcool à bon marché en augmenterait la consommation au détriment de la tempérance. Il va sans dire que je n'oublie pas cet autre aspect qu'il a mentionné, à savoir l'affaiblissement considérable de la morale populaire qui résulte de la contrebande. La discussion reste ouverte. J'ai simplement voulu verser au hansard la lettre du commissaire de qui relève le service préventif.

L'honorable A. D. McREA: Puisque l'honorable sénateur de King's a parlé de la situation déplorable à Vancouver...

L'honorable M. HUGHES: Je n'ai pas fait allusion à l'honorable sénateur. (*Exclamations*).

L'honorable M. McRAE: Je crois devoir dire qu'elle s'est bien améliorée depuis le rappel de l'amendement dix-huit. De fait la contrebande aux Etats-Unis a presque cessé.

J'ai suivi très attentivement la lecture de la longue lettre du commissaire de la Royale Gendarmerie à cheval, que l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand) a versée au hansard. Elle démontre que le service préventif s'emploie activement à réprimer la contrebande des liqueurs et que, apparemment, il est assez nombreux pour s'acquitter de sa tâche; l'on ne demande pas d'en augmenter l'effectif.

L'hon. M. HUGHES.

L'honorable sénateur de King's est d'avis que le whisky à bon marché est le seul remède à la contrebande. Mais, comme l'a fait observer l'honorable leader du Gouvernement, le remède ne plairait peut-être pas à ceux qui pensent que nous consommons déjà trop de boissons alcooliques.

L'honorable M. POPE: Je suis pour le whisky à meilleur marché.

BILL DU CENS ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Sur proposition de l'honorable M. Dandurand, le Sénat passe à l'examen, en comité, du bill 3, loi portant modification de la loi du cens électoral fédéral.

L'honorable M. Copp préside.

Sur l'article 1—revision des listes:

L'honorable M. DANDURAND: L'on me fait remarquer que l'article 20 de la loi ne concerne que la procédure et que les articles pratiques sont les articles 19 et 22. Il n'y a pas lieu d'amender l'article 19, mais l'on suggère d'amender l'article 22.

L'honorable M. ROBINSON: Monsieur le président, la rédaction de ce bill est fautive. Je propose de retrancher le mot "trente-sept", ligne 7 et d'y substituer les mots suivants: "trente-cinq, sauf en l'année 1936"; et d'ajouter cette nouvelle clause 2:

"2. Est abrogé l'article vingt-deux de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"22. Les jours compris entre le quinzième jour de mai et le premier jour de juillet de chaque année, sauf en l'année mil neuf cent trente-six, constituent une période de revision pendant laquelle tous les registraires d'électeurs sont tenus, conformément à la présente loi et de la manière indiquée en la présente Partie, de préparer et certifier les listes revisées des électeurs pour tous les arrondissements de scrutin."

La loi reste telle quelle sauf en ce qui regarde 1936 et c'est ce que nous voulons.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je présume que 1936 n'apparaît nulle part ailleurs dans la loi?

L'honorable M. ROBINSON: Non.

L'honorable M. McRAE: Je ne suis pas bien attentivement ces bills, mais comme cet amendement me paraît établir un nouveau texte, il est peut-être à propos de placer une observation au sujet des bills qui nous viennent de la Chambre des communes. Tous les honorables sénateurs se souviennent, j'en suis sûr, du temps perdu l'année dernière à refaire les bills défectueux qui nous venaient de l'autre Chambre; dans certains cas il a fallu faire de cinquante à cinquante-quatre amendements. L'amendement que l'on vient de proposer paraît pourtant bien simple, et c'est un peu ennuyeux de constater que le premier